

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE****DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 18 décembre 2018**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le mardi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE, Jean-Jacques REMY.

M. Bernard CARON, absent a donné son pouvoir à Maggy PEZZINI ;  
M. Francis DEMARQUE, absent a donné son pouvoir à Jean-Jacques REMY.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

18h30 : début du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :****Organisation de l'école Prémontré-Brancourt**

3 réunions ont déjà eu lieu en vue de la création d'un regroupement scolaire dispersé, 2 réunions avec les enseignants dont une avec M. BRAULT, l'inspecteur d'académie et une réunion à la mairie de Prémontré entre les équipes municipales.

Le projet avance bien. Une simulation de la répartition des élèves entre les écoles a été réalisée par les enseignants. Le problème de transport est presque résolu, le financement devant être assuré par le conseil régional. Une simulation reste à effectuer par la RTA pour un des trajets du midi. Pour des raisons de sécurité, il faudra déterminer le lieu de départ et d'arrivée du bus (vraisemblablement à proximité de l'école primaire).

Le conseil doit se prononcer sur un accord de principe qui sera adressé à l'académie et à la Préfecture. Une convention entre les deux communes sera rédigée par la suite pour déterminer les conditions du regroupement et envoyée au préfet pour validation.

Le conseil municipal adopte l'accord de principe à l'unanimité.

**RIFSEEP et CIA :**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est une seconde prime facultative intégrée au RIFSEEP, elle permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Le conseil reconduit à l'unanimité la délibération d'IFSE de l'année précédente et approuve les répartitions IFSE et CIA proposées par le maire et ses adjoints.

**Recrutement :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, accepte le recrutement en contrat PEC (parcours emploi compétence) de 20 heures par semaine de Monsieur Gauthier CROQUET qui est déjà venu plusieurs semaines en stage dans le cadre du chantier d'insertion de la CCPC.

**Contrat de ruralité :**

Les subventions possibles allouées au titre du contrat de ruralité ont été précisées.

Il est encore possible de rédiger une fiche détaillant les projets pouvant bénéficier du contrat de ruralité. Une subvention de 50% au contrat de ruralité au titre de la transition écologique afin de réaliser des travaux à la salle polyvalente (isolation, changement des plaques, ventilation). Un devis est en cours de réalisation.

Pour les subventions au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), les dossiers doivent être présentés avant le 31 mars et seront discutés au budget 2019.

**Repas des anciens :**

Le repas des anciens, auquel sont invités tous les Brancourtois ayant 62 ans et leur conjoint, se déroulera comme chaque année le 1<sup>er</sup> dimanche de février, en 2019 ; le 3 février.

Le repas sera assuré par le traiteur M.AUBIN et l'animation musicale par Madame GAUCHY.

Cette année, il est décidé d'y inviter également les Maires de Prémontré et de Bassoles-Aulers en plus de Mme Annie TUJEK conseillère départementale.

**Vœux :**

La cérémonie des vœux 2019 aura lieu le samedi 5 janvier 2019 ; les Maires de Prémontré et de Bassoles-Aulers seront également conviés, au vin d'honneur.

**QUESTIONS DIVERSES :****Travaux :**

Le but étant de finir, avant la fin du mandat en cours, ce qui est commencé, Jean-Paul LEQUEUX présente 3 devis :

- Remplacement d'un avaloir particulièrement endommagé, à hauteur du 54 rue saint Maurice pour un montant de 1988,40 €. (pouvant bénéficier de -15% de TVA si cette opération est placée en investissement au budget). Le conseil, à l'unanimité inscrit cette dépense au budget 2019 ;
- Pose d'un enrobé en bas de la rue du pont de la Vionne pour un prix de 3 230,40€, cette dépense déjà prévue en 2018, n'avait pu être réalisée ;
- Entretien voirie : remise en état de la rue de la forêt, de la place de la croix blanche et de la route rouge pour un montant total de 5 289,60€ susceptibles d'obtenir une subvention de 51% par l'intermédiaire d'Aisne partenariat voirie.

D'autres travaux, hors voirie, s'avèrent également nécessaires :

- M. Jean-Paul LEQUEUX présente un autre devis, celui de l'isolation de la toiture du hall de la salle polyvalente. Cette réparation est impérative car une fuite importante est apparue, qui inonde le hall et endommage le plafond à chaque pluie importante. La dépense d'un montant de 1 602,35€ est approuvée à l'unanimité et sera réalisée dès janvier 2019.
- Le devis suivant concerne l'école primaire, ou un problème de réverbération gêne l'utilisation optimale des tableaux numériques interactifs. Un film obscurcissant sera installé en janvier sur toutes les vitres pour un montant total de 1328,10€. Cet investissement sera particulièrement profitable en période de forte chaleur car ce film isolant permet une différence de 8° par rapport à la température extérieure.

#### **Ralentisseurs :**

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières nouvelles concernant l'installation des ralentisseurs aux trois accès du village. Bien que le dossier soit réalisé depuis deux ans avec l'aide de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne), les subventions départementales ne sont toujours pas disponibles pour la réalisation de ces travaux.

#### **Syndicat des eaux:**

Une discussion est engagée entre le syndicat des eaux de Pinon-Brancourt et le syndicat des eaux de Prémontré en vue d'une fusion. L'avantage immédiat de cette fusion pour les Brancourtois, sera une pression d'eau plus importante et une baisse sensible du taux de fluor, trop élevé actuellement.

La partie de réseau datant de 1929, située entre la mairie et l'église, sera rénovée au printemps 2019.

#### **Salle polyvalente :**

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un problème de réservation de la salle polyvalente ; La CCPC (communauté de communes Picardie des châteaux) demande à la commune le prêt de la salle polyvalente pour l'accueil des adolescents pendant les vacances de février, mais la salle est déjà pré-réservée par l'amicale des anciens élèves. Cela amènera le conseil à réfléchir à la location aux particuliers et associations en période de vacances scolaires.

#### **Cahier de doléances :**

Suite à l'annonce du président de la république concernant la mise en place d'un grand débat national et en fonction des directives qui seront données à ce sujet, Monsieur le Maire se déclare prêt à mettre en place un cahier de doléances et éventuellement à animer des tables rondes.

#### **Attribution d'un numéro :**

La maison en construction du côté droit en descendant la rue du pont de la Vionne se verra attribuer le numéro 1.

#### **Bus de la CCPC :**

Le minibus jusqu'ici mis en place par la CCPC afin de permettre aux personnes âgées ou handicapées d'aller faire leurs courses sera supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Feux interdits :**

Des plaintes ayant été reçues au secrétariat de Mairie, il est rappelé que même en hiver, il est interdit de faire des feux de broussailles, en particulier en zone habitée.

**Nombre d'habitants :**

Les logements étudiants situés à l'ancienne ferme de l'hôpital de Prémontré sont à nouveau attribués à la commune de Brancourt. La commune compte donc 719 habitants.

**Prochain conseil :**

La date du prochain conseil est fixée au mardi 19 février 2019 à 18 h30.

Une réunion de préparation budgétaire sera organisée un mardi précédent, en fonction des données financières dont disposera la commune.

La séance est levée à 20h40.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Louis DUROS



Le Maire  
Francis KOCK

